

Fiche de rendement sur l'égalité des femmes de l'Î.-P.-É.



**Rapport Intérimaire**

**sur les Tendances**



Mises à jour de juin 2009 à juin 2010



Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard

Fiche de rendement sur l'égalité des femmes de l'Î.-P.-É.



Mises à jour de juin 2009 à juin 2010

La priorité accordée à l'égalité.....	2
Pouvoir de décision chez les femmes .....	4
Prévention de la violence familiale.....	5
Situation économique des femmes .....	7
Appuis pour la dispense de soins.....	9
Santé des femmes.....	11
Accès à la justice .....	13
Mesures Prioritaires.....	14

En juin 2009, le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard a publié sa deuxième **Fiche de rendement sur l'égalité**. Cette fiche sert à évaluer les progrès du gouvernement quant à ses objectifs en matière d'égalité des femmes. En juin 2011, le Conseil publiera une autre Fiche de rendement sur l'égalité, fondée sur les mêmes critères et priorités.

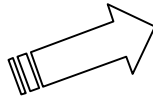
Le présent rapport constitue un **rapport intérimaire sur les tendances**. Il souligne les points marquants de l'action et de l'inaction du gouvernement à l'égard des objectifs en matière d'égalité des femmes. L'information fournie dans ce rapport est de source publique et provient de communiqués de presse, de publications, de reportages des médias et de contenus rédactionnels.

Les membres du Conseil consultatif sur la situation de la femme ont donné l'occasion aux différents ministères et à des organismes communautaires ciblés d'examiner la version préliminaire du document et d'y réagir.

**Information mise à jour le 1<sup>er</sup> juin 2010.**

## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

**Juin 2009 – Juin 2010 TENDANCE**  
**2008 – 2009 : C**



**Vers de meilleurs résultats en 2011**

# La priorité accordée à l'égalité

Juin 2009 – Juin 2010 TENDANCE



Vers de meilleurs résultats en 2011

2008 - 2009 : C+

But de catégorie	Analyse
<p>Pour que la priorité soit accordée à l'équité pour les femmes, nous attendons du gouvernement provincial qu'il respecte sa promesse d'évaluer l'incidence des lois, des politiques et des budgets existants et éventuels sur la vie quotidienne des femmes de l'Île. Cela signifie qu'il doit appliquer une analyse comparative entre les sexes et fondée sur la diversité, puis recueillir et utiliser des données ventilées par sexe qui soient à jour.</p>	<p>Malgré des tendances positives, notre Conseil appelle à la prudence : il reste beaucoup à faire pour assurer l'égalité des femmes dans les plans de développement économique ainsi que dans d'autres plans et publications gouvernementales d'importance. Nous croyons qu'une mise en œuvre plus systématique des analyses différenciées selon les sexes et la diversité favorisera l'égalité et nous voyons d'un bon œil la mise en place des formations et des données statistiques nécessaires à ces analyses.</p>

sous-catégorie	Analyse
<p>Un engagement à la mise en application des analyses différenciées selon les sexes et la diversité dans l'ensemble du gouvernement.</p>	<p>Le comité créé pour examiner les pratiques exemplaires en matière d'analyses différenciées selon les sexes et la diversité et pour formuler des recommandations concernant la formation des fonctionnaires a terminé son travail. Ce travail consistait notamment à passer en revue les études sur le sujet, à évaluer les modèles d'analyses différenciées selon les sexes et la diversité, à consulter les intervenants de la communauté et à formuler des recommandations. Le Conseil est impatient de voir les résultats du travail du comité en ce qui a trait à la formation sur les analyses différenciées selon les sexes et la diversité et à la mise en œuvre plus systématique de ces analyses dans le cadre des activités du gouvernement. Cela dit, la plupart des décisions du gouvernement sont encore prises sans se préoccuper de l'égalité des sexes. Par exemple, la décision d'adopter comme hymne officiel « The Island Hymn », une chanson écrite dans une langue du siècle dernier qui ne tient pas compte des sexes, se traduit par l'exclusion de plus de 51 % de la population.</p>
<p>Des mesures pour assurer que les femmes puissent jouir équitablement des plans de développement économique proposés par le gouvernement (par exemple, le « programme de prospérité » et le « développement rural » redéfini).</p>	<p>Toutefois, il faut aussi souligner le succès du programme Trade HERizons, un projet pilote gouvernemental administré par le Women's Network PEI. Ce programme vise à faire connaître les métiers aux femmes vulnérables et à leur offrir de la formation pour accéder à ce secteur de l'économie où les femmes sont toujours sous-représentées. Le Conseil aimerait que les critères d'admission à ce programme soient élargis. Nous sommes aussi</p>

heureux de savoir qu'un cours pilote de menuiserie entièrement composé de femmes verra le jour cette année.

Malheureusement, on retrouve peu d'indices d'analyses en fonction des sexes ou de points de vue tenant compte des différences entre les sexes dans d'autres plans provinciaux de plus grande envergure en matière de développement économique, y compris dans les documents clés sur le développement rural publiés l'an dernier.

La mise à jour du profil statistique des femmes de l'Î.-P.-É. de 1996.

Nous savons qu'une ébauche de profil statistique mis à jour a été complétée. Nous saluons cette initiative et nous sommes impatients de voir ce profil publié et utilisé dans le cadre de l'élaboration des politiques.

# Pouvoir de décision chez les femmes

Juin 2009 – Juin 2010 TENDANCE



Vers des résultats similaires en 2011

2008-2009: C

But de catégorie	Analyse
Pour accroître la participation des femmes aux plus hauts niveaux décisionnels, nous attendons du gouvernement provincial qu'il encourage activement la nomination de femmes et qu'il élimine les obstacles au leadership féminin.	Un remaniement ministériel n'a pas fait augmenter le nombre de femmes dans le Conseil exécutif et a notamment causé le départ d'une ministre d'expérience. Ce remaniement a également fait chuter de 23,5 à 17,7 % la proportion de femmes parmi les députés qui font partie des comités du gouvernement.
Sous-catégorie	Analyse
L'égalité accrue dans les nominations aux agences, conseils et commissions.	La récente nomination d'Anne Nicholson, première femme présidente de la Commission des droits de la personne, est un point saillant. Mais la nomination de seulement trois femmes sur onze membres au conseil d'administration de Santé Î.-P.-É. est plus troublante, surtout si l'on tient compte du fait que les femmes représentent jusqu'à 85 % des fonctionnaires dans le domaine de la santé.
L'application de discrimination positive et d'autres stratégies expressément conçues pour les femmes au sein du Comité spécial sur le rôle des membres de l'Assemblée législative pour examiner et réduire les obstacles qui freinent l'accès des femmes aux postes d'élus.	Le comité spécial sur le rôle des députés provinciaux n'a pas été créé. Sur une note plus positive, le gouvernement continue d'avoir de bonnes communications avec la PEI Coalition for Women in Government pour examiner des façons de réduire les obstacles qui freinent l'accès des femmes aux postes d'élus.
Une plus grande équité en matière d'emploi, particulièrement pour les femmes jouant un rôle de premier plan, au sein de la fonction publique provinciale.	Le Conseil félicite le gouvernement pour son programme de stages visant à permettre aux nouveaux diplômés des écoles postsecondaires d'acquérir une expérience professionnelle dans la fonction publique ou au sein d'organismes communautaires. Nous sommes très heureux que le gouvernement accorde la priorité à la diversité et à l'égalité en encourageant des personnes d'origine autochtone, des personnes handicapées, des membres d'une minorité visible et des femmes exerçant un métier non traditionnel à présenter une demande d'emploi.

# Prévention de la violence familiale

Juin 2009 – Juin 2010 TENDANCE



Vers des résultats similaires ou meilleurs en 2011.

2008-2009: B –

But de catégorie	Analyse
<p>Pour réduire la violence dans notre province, nous attendons du gouvernement provincial qu'il mette en place des services et des programmes communautaires, dirigés par des femmes et conçus pour les femmes, visant à prévenir la violence envers les femmes en particulier et la violence familiale en général, et à fournir des services en cas de violence.</p>	<p>Le mandat reconduit du Comité d'action du premier ministre sur la prévention de la violence familiale commence à porter des fruits. Au cours de la dernière séance de l'Assemblée législative, la prévention de la violence familiale a suscité un grand intérêt. Il reste à voir si des mesures plus concrètes seront prises pour nommer et aborder le sujet de la violence envers les femmes tout autant que la « violence familiale ». Le gouvernement continue d'utiliser une approche sans distinction de sexe pour la prévention de la « violence familiale » même s'il a été démontré que l'expérience de la violence est différente pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons, les gais et les lesbiennes et d'autres groupes</p>

Sous-catégorie	Analyse
<p>Un financement de base accru pour permettre aux Services de prévention de la violence familiale et au Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de s'épanouir en tant qu'organismes communautaires.</p>	<p>Le Conseil reconnaît que le gouvernement a consenti des augmentations cruciales au financement de base et aux subventions non renouvelables accordées aux Services de prévention de la violence familiale ainsi qu'une très faible augmentation du financement du Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle. Il s'agit là de bonnes nouvelles. Le Conseil demande instamment au gouvernement d'inclure à l'avenir des augmentations dans le financement de base.</p>
<p>Une mise en application accrue des protocoles existants sur la violence envers les femmes, avec la création de nouveaux protocoles au besoin.</p>	<p>Autre bonne nouvelle : le gouvernement tient à respecter ses engagements en ce qui touche les protocoles relatifs à la violence envers les femmes. Le Conseil aimerait toutefois qu'on donne une formation systématique plus structurée sur ces protocoles. Nous demandons de nouveau l'élaboration de protocoles relatifs à la protection de l'enfance et aux mesures de soutien pour les personnes handicapées.</p>
<p>Des programmes ciblés pour prévenir la violence contre les femmes de tous âges (jeunes, âgées) ou appartenant à divers groupes vulnérables (autochtones, personnes handicapées, nouveaux immigrants).</p>	<p>Le ministère de l'Éducation a offert ses conseils et son aide pour l'élaboration de trousseaux pédagogiques associées aux programmes d'études dans le cadre de la Campagne du ruban pourpre de l'année dernière. Le Conseil est heureux que le ministère se dise prêt à tabler à l'avenir sur le succès de cette initiative.</p>

Des modifications ont été apportées à la Child Protection Act (loi sur la protection des enfants) afin de définir plus clairement ce qu'est un « enfant »; il s'agit là d'une bonne nouvelle pour les femmes âgées de 16 à 18 ans qui subissent de la violence chez elles ou dans leurs rapports avec les autres. La province continue de porter une attention particulière à la prévention des mauvais traitements envers les aînés. Elle a notamment mis sur pied le comité de la Journée internationale de sensibilisation à la violence à l'égard des aînés (15 juin).

À l'échelle nationale, les ministres responsables des affaires autochtones, y compris celui de l'Île-du-Prince-Édouard, travaillent en collaboration avec des organisations autochtones nationales et se sont engagés à consacrer leurs efforts à l'élimination de la violence envers les femmes et les filles autochtones. Il s'agit là d'un des trois dossiers prioritaires ciblés en vue d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones, métis et inuit.

# Situation économique des femmes

Juin 2009 – Juin 2010 TENDANCE



Vers des résultats quelque peu meilleurs en 2011

2008-2009: D

But de catégorie	Analyse
<p>Nous attendons du gouvernement provincial qu'il place au cœur de ses priorités l'amélioration de la santé, de la dignité et du bien-être des Insulaires qui doivent se débrouiller tant bien que mal avec un revenu nettement insuffisant. Nous demandons instamment au gouvernement de consulter les organismes communautaires et de collaborer avec eux pour élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté, comme il en existe dans d'autres provinces.</p>	<p>D'importantes mesures ont été prises cette année pour aider les insulaires dans le besoin, mais les investissements et les initiatives ne sont toujours pas au diapason des besoins réels. Le Conseil demeure perplexe devant le remplacement de l'expression « réduction de la pauvreté » par « prospérité sociale » et ne voit pas vraiment ce que cette dernière expression signifie. Nous continuons de demander au gouvernement de s'engager à réduire la pauvreté notamment en élaborant un plan à cet effet en collaboration avec les organismes communautaires.</p>

Sous-catégorie	Analyse
<p>L'investissement dans des logements appropriés et accessibles à prix abordable, notamment des logements conçus pour répondre aux besoins des aînés et des personnes handicapées.</p>	<p>Bien que d'importants investissements aient été faits l'an dernier au titre des logements abordables, la situation demeure critique pour de nombreuses familles. De surcroît, le coût des loyers semble monter en flèche, surtout à Charlottetown, et de plus en plus de projets de construction d'appartements, de condominiums et d'autres logements ciblent une clientèle aisée. Le Conseil s'inquiète également au sujet des modèles de partenariats publics-privés pour les résidences pour personnes âgées dans la province, surtout à la lumière des récents problèmes survenus lors des négociations entre l'exploitant d'une résidence privée pour personnes âgées et des fonctionnaires provinciaux.</p> <p>Les groupes de défense des personnes ayant des déficiences intellectuelles aimeraient que les recommandations énoncées dans le Disability Services Review (examen des services destinés aux personnes handicapées) soient mises en œuvre afin de fournir à ces personnes les appuis supplémentaires nécessaires pour leur permettre de vivre de façon autonome.</p>
<p>Une attribution accrue de fonds pour le paiement direct aux bénéficiaires des services sociaux afin de leur offrir un niveau de vie qui répond à leurs besoins essentiels.</p>	<p>Même si les allocations d'aide sociale ont encore été augmentées, quoique minimalement, elles ne suivent toujours pas le coût de la vie. Une révision de la Social Assistance Act (loi sur l'aide sociale) a donné au public l'occasion de s'exprimer sur la loi, mais l'exercice a souffert du nombre insuffisant de</p>

présentateurs, d'un cadre de référence inadéquat ainsi que du manque de temps pour la recherche et l'élaboration de réponses réfléchies.

La modification de la Employment Standards Act (loi sur les normes d'emploi) pour améliorer les conditions de travail et les salaires de la main-d'œuvrenon syndiquée.

Le Conseil accueille favorablement les modifications positives tant attendues qui ont été apportées à la Employment Standards Act (loi sur les normes d'emploi) et considère qu'elles permettront de mieux soutenir les femmes sur le marché du travail. Les augmentations du salaire minimum représentent aussi des pas dans la bonne direction. Le Conseil est toutefois déçu que le gouvernement n'a pas tenu compte de la recommandation de son propre comité sur les divers taux de salaire minimum – ni de l'opinion publique tranchée – lorsqu'il a décidé de retenir la possibilité de fixer des taux de rémunération multiples dans sa loi sur les normes d'emploi.

# Appuis pour la dispense de soins

Juin 2009 – Juin 2010 TENDANCE  
2008-2009: C



Vers des résultats similaires ou meilleurs en 2011

But de catégorie	Analyse
<p>Récemment, l'éducation et les soins à la petite enfance ont fait l'objet de nombreuses politiques, ce qui entraîne des répercussions pour les fournisseurs de soins. Des soins aux jeunes enfants au soutien de ceux qui s'occupent des personnes handicapées en passant par les soins à domicile à l'intention des aînés ou des personnes en difficulté, nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse le travail non rémunéré ou sous-payé de ceux qui dispensent des soins, le plus souvent des femmes. Le gouvernement ne doit pas édicter des politiques qui alourdissent leur fardeau sans leur procurer davantage de soutien.</p>	<p>Il y a lieu de féliciter le gouvernement pour son engagement clair envers l'éducation et les soins à la petite enfance et pour les mesures qu'il a prises afin de mettre en œuvre l'Initiative d'excellence en matière de petite enfance. Le Conseil accueille favorablement l'important investissement fait à ce titre. Parmi les autres bonnes nouvelles, notons l'accent mis sur l'amélioration de l'apprentissage des jeunes enfants et l'engagement visant à améliorer les structures salariales des éducateurs et éducatrices et des fournisseurs de soins. En outre, l'intégration de la maternelle dans le système scolaire procurera sans nul doute d'importants avantages nets. Toutefois, en raison du calendrier serré et des échéances imposées pour les transitions dans le secteur de l'éducation et des soins à la petite enfance, toutes les personnes concernées ont subi beaucoup de stress qui aurait pu être évité. Le gouvernement aurait dû prévoir les problèmes. On l'accuse souvent d'agir trop lentement; pourquoi fallait-il cette fois-ci apporter ces changements aussi rapidement?</p>

Sous-catégorie	Analyse
<p>Un investissement supplémentaire dans les soins éducatifs à la petite enfance qui améliore la qualité, l'accès, la capacité financière, et la focalisation sur le développement de l'enfant.</p>	<p>Le Conseil est très heureux que le gouvernement ait suivi nombre de ses recommandations sur l'intégration des maternelles dans le système scolaire.</p> <p>Les nouvelles initiatives d'excellence en matière de petite enfance et de services de garde pour nourrissons, démontrent que le gouvernement reconnaît l'importance des soins à la petite enfance, de l'apprentissage préscolaire et des mesures de soutien des parents qui travaillent. Le gouvernement a fait d'autres investissements au titre de l'éducation et des soins à la petite enfance, notamment pour fixer un maximum aux contributions parentales et augmenter les salaires des éducateurs. Il s'agit là d'autant de pas dans la bonne direction. L'amélioration des structures salariales des éducateurs permet de valoriser des emplois qui, même de nos jours, sont le plus souvent occupés par des femmes.</p>

Il reste encore plusieurs questions à résoudre, notamment



comment le secteur de la petite enfance parviendra à gérer ces importantes transitions. Les enfants, les parents et les éducateurs font face à beaucoup d'insécurité et disposent de peu de temps pour planifier la transition. En outre, il reste à résoudre le dossier crucial concernant la viabilité de certains centres de la petite enfance (particulièrement en région rurale) et le soutien aux enfants dont les parents n'ont pas accès à des services de garde ou n'ont pas les moyens de les payer. Le Conseil continuera de surveiller la situation et d'évaluer minutieusement les progrès à mesure que les résultats des initiatives gouvernementales deviendront plus clairs.

Consultation et planification avec des éducateurs de la petite enfance en vue de changements en matière de soins et d'instruction de la petite enfance.

Le Conseil s'inquiète au sujet des enseignants qui prévoient quitter le secteur de la petite enfance pour se joindre au système des écoles publiques : ils ont dû attendre beaucoup trop longtemps pour obtenir la confirmation de leur poste et des renseignements sur l'endroit où ils enseigneront. Les délais de mise en œuvre des changements dans leur emploi étaient extrêmement serrés.

Le Conseil a profité de l'occasion pour participer aux consultations sur le secteur de l'éducation et des soins à la petite enfance et est heureux que l'Initiative d'excellence en matière de petite enfance reflète un grand nombre des valeurs et des idées présentées par ses membres. Toutefois, il importe de mentionner que ces consultations ont eu lieu fort tard dans un secteur qui faisait face à une crise suscitée par le transfert des maternelles au système scolaire. Même si ce secteur a obtenu un soutien et un engagement sans précédent, il demeure des incertitudes. Les parents, les propriétaires de centres de garde et les éducateurs ne savent pas vraiment ce qui changera et ce qui restera en place en septembre. Le gouvernement doit reconnaître le rôle qu'il a joué dans cette situation fort stressante.

Des mesures pour répondre aux besoins des personnes âgées requérant des soins à domicile et d'autres soins non professionnels externes, à la maison et dans la communauté, ou pour aider et appuyer les membres de la famille qui prennent soin d'une personne âgée.

Récemment, on a observé des signes faibles mais positifs quant au soutien des soins aux personnes âgées, notamment le financement accordé à la Société Alzheimer pour les soins de relève, l'augmentation des allocations pour les prescriptions destinées aux personnes âgées et l'ajout de nouveaux médicaments au formulaire provincial en vue d'aider davantage d'insulaires à vivre plus longtemps en bonne santé. Le Conseil aimerait obtenir plus de renseignements sur les projets pilotes visant à autoriser les ambulanciers paramédicaux à donner des soins à domicile aux personnes âgées dans les régions rurales. Il s'agit là d'une idée qui semble novatrice mais qui suscite encore une certaine controverse.

# Santé des femmes

Juin 2009 – Juin 2010 TENDANCE



Vers des résultats inférieurs en 2011

2008-2009: c-

But de catégorie	Analyse
<p>Nous attendons du gouvernement qu'il maintienne un système de soins de courte durée solide, mais aussi qu'il réduise les charges futures qui pèseront sur le système actuel en continuant de prendre des mesures qui favorisent une approche holistique de la santé et qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé comme le sexe, le revenu, la langue et la culture. Nous encourageons le gouvernement à démontrer son engagement envers le bien-être et la prévention en santé.</p>	<p>Plus les mesures sur ces dossiers prioritaires se feront attendre, plus les notes chuteront alors que les situations à régler deviendront plus urgentes. En dépit du fait que le gouvernement provincial considère que la santé et l'éducation sont des enjeux prioritaires sur les plans budgétaire et politique, on constate peu d'activité pour la plupart des priorités que le Conseil considère importantes pour améliorer la santé des femmes. Pour élaborer de nouveaux modèles de prestation de soins, il est nécessaire d'effectuer des analyses différenciées selon les sexes et la diversité de qualité et de mener des consultations efficaces auprès des communautés d'intérêts afin de pouvoir satisfaire les besoins des professionnels de la santé des femmes et s'assurer que les patientes reçoivent les meilleurs traitements qui soient.</p>

Sous-catégorie	Analyse
<p>Des initiatives mieux conçues visant à offrir des programmes appropriés pour répondre aux besoins de chaque sexe en santé mentale.</p>	<p>Le Conseil n'est pas au courant de nouvelles initiatives publiques visant à aider les insulaires ayant des problèmes de santé mentale. Nous comprenons qu'au sein du ministère de la Santé et du Bien-être un nouvel outil prometteur est utilisé pour la planification des programmes et des initiatives de soins de première ligne. Nous espérons obtenir bientôt plus de détails à cet égard.</p>
<p>Des services améliorés pour les femmes aux prises avec des problèmes de dépendance (meilleur accès à des thérapies de groupe, consultations individuelles, services de consultation porte ouverte et halte-garderie, groupes de thérapie destinés aux femmes portant sur l'estime de soi, l'abus et la guérison).</p>	<p>Le centre de traitement de jour pour la toxicomanie est maintenant ouvert (pour les jeunes de 13 à 24 ans). Il sera très utile pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes insulaires ou des membres de leur famille qui sont aux prises avec la toxicomanie. Le programme vise à répondre aux besoins de chaque sexe. Les femmes et les filles demeurent des groupes prioritaires dans la stratégie provinciale sur les services en santé mentale.</p>
<p>Une plus grande intégration du personnel infirmier praticien dans le système de soins de santé, notamment par le truchement d'un programme SANE (programme d'examen des victimes d'agression sexuelle par du</p>	<p>Le Conseil comprend que le gouvernement a l'intention d'établir un programme SANE (programme d'examen des victimes d'agression sexuelle par du personnel infirmier) et qu'il a réservé des locaux à cette fin à l'hôpital Queen Elizabeth. Nous sommes très heureux de cette nouvelle et espérons qu'un budget sera affecté à ce programme incessamment.</p>

personnel infirmier), comme celui qui existe dans d'autres provinces.

Il est plus difficile d'interpréter les nouvelles concernant les infirmières praticiennes. Les discussions publiques au sujet des changements à apporter aux modèles de soins en font rarement état. Alors que les rôles du personnel infirmier – infirmières praticiennes, infirmières et infirmières auxiliaires – changent et que de nouveaux modèles de soins sont mis en œuvre, le Conseil demande au gouvernement de continuer de collaborer pleinement avec les infirmières praticiennes dans le cadre de ses travaux de planification.

Des mesures visant à offrir plus d'options pour les femmes qui accouchent, notamment la création d'un centre de naissance.

Les groupes d'intérêt prônant une augmentation du nombre d'options d'accouchement manifestent un optimisme prudent à l'égard de la récente annonce du gouvernement concernant un groupe de travail sur la mise en œuvre de la pratique de sage-femme.

# Accès à la justice

Juin 2009 – Juin 2010 TENDANCE



Vers des résultats similaires ou meilleurs en 2011

2008-2009: C+

But de catégorie	Analyse
L'accès à l'aide juridique en droit de la famille représente toujours un défi pour les femmes de l'Île. La plupart des appels faits aux bureaux du Conseil consultatif sur la situation de la femme proviennent de femmes qui ont besoin d'un avis juridique. Dans bien des cas, ces femmes n'ont pas les moyens financiers de consulter un avocat. Nous attendons du gouvernement qu'il continue d'accorder la priorité à l'accès à la justice aux femmes et aux familles.	Le Bureau du procureur général démontre invariablement une excellente mise en application des analyses différenciées selon les sexes et la diversité. De plus, il s'efforce de manière continue et systématique d'améliorer l'accès à la justice pour les femmes. Nous souhaitons sincèrement que les progrès continueront sans diminution des ressources et de la volonté politique. Le résultat le plus évident dans cette catégorie serait l'annonce publique de progrès réalisés au sujet de l'évaluation de la faisabilité d'un tribunal spécialisé en matière de violence familiale.

Sous-catégorie	Analyse
L'accès accru aux avocats de l'aide juridique en droit de la famille.	Le budget de 2010 ne définit pas clairement l'engagement du gouvernement à l'égard de l'aide juridique, alors qu'il fait état de salaires réduits et de contrats plus nombreux. En outre, il n'indique pas la proportion du budget allouée à l'aide aux familles par rapport à celle consacrée au droit criminel. Les estimations liées aux services à la famille et à l'aide juridique sont très inférieures aux dépenses réelles engagées durant le dernier exercice financier. Le Conseil aura besoin de plus d'information pour évaluer l'incidence possible de ce budget et il suivra la situation de près pour 2011.
Des démarches afin d'appliquer les recommandations du projet intitulé Justice Options for Women.	Dans le projet intitulé Justice Options for Women, on recommandait d'assurer un soutien auprès des femmes victimes de violence. À cet égard, il est réjouissant de constater que les tribunaux offrent aux victimes un meilleur accès au système de télévision en circuit fermé pour témoigner en toute sécurité.
Des mesures pour faciliter l'accès aux tribunaux qui traitent les questions de violence familiale.	Le Comité souhaite vivement qu'une prochaine annonce publique fasse état de progrès réalisés dans ce dossier.

Les conclusions du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard pour la période de juin 2009 à juin 2010 indiquent une hausse de la note globale de la Fiche de rendement sur l'égalité du gouvernement en 2011, à condition que des actions continuent d'être prises pour soutenir les objectifs en matière d'égalité des femmes. Le Conseil a défini plusieurs mesures prioritaires que pourrait prendre le gouvernement au cours des douze prochains mois pour améliorer ses résultats à l'égard de la Fiche de rendement sur l'égalité de 2011. Ces mesures sont énoncées ci-dessous.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard s'engage à collaborer dans la mesure du possible avec le gouvernement pour l'aider à obtenir de meilleurs résultats dans toutes les catégories figurant sur la Fiche de rendement sur l'égalité.

## Mesures Prioritaires

### Soutien aux transitions dans le secteur de l'éducation et des soins de la petite enfance

#### *Le Conseil cherchera à obtenir...*

... le leadership du gouvernement de même qu'une planification concertée à court et à long terme alors que le secteur de l'éducation et des soins de la petite enfance prend de nouvelles orientations stimulantes. L'intégration de la maternelle dans le système scolaire ainsi qu'un investissement significatif et de nouvelles approches touchant l'éducation et les soins de la petite enfance sont très bien accueillis. Malheureusement, le court délai prévu pour la transition a plongé dans l'incertitude les intervenants des réseaux d'apprentissage et de garde de jeunes enfants de la province. Les enfants, les parents, les éducateurs et les propriétaires ou exploitants de centres de garde ont besoin de voir le gouvernement manifester du leadership afin que l'investissement historique de sa part à l'égard de la petite enfance puisse produire de véritables résultats positifs.

### Réalisation des promesses du gouvernement

#### *Le Conseil cherchera à obtenir...*

... une annonce publique au sujet des progrès du gouvernement à l'égard des promesses concernant la création d'un **comité spécial sur le rôle des députés provinciaux**, la proposition de modèles pour l'Î.-P.-É. en vue de la mise en place d'un **tribunal spécialisé en matière de violence familiale** ainsi que l'établissement d'une **stratégie intergouvernementale pour la réduction de la pauvreté**. Le Conseil a félicité le gouvernement pour avoir amorcé ces trois mesures, mais elles semblent être au point mort. Il est temps que le gouvernement rende des comptes au public en l'informant des progrès réalisés.

### Mise en application des analyses différenciées selon les sexes et la diversité

#### *Le Conseil cherchera à obtenir...*

... la mise en œuvre des recommandations du comité sur l'analyse comparative entre les sexes de l'Î.-P.-É., notamment des plans de formation au sein de la fonction publique provinciale sur les analyses différenciées selon les sexes et la diversité fondées sur des données probantes. Les analyses différenciées selon les sexes et la diversité permettent au gouvernement de prédire les différences et les inégalités potentielles des résultats des politiques pour les femmes, les hommes et les groupes minoritaires. Selon le Conseil, la meilleure façon de favoriser l'atteinte des objectifs en matière d'égalité des femmes est d'appliquer systématiquement ces analyses aux politiques du gouvernement.